## STAGE

## Quelle réforme des



retraites?

14 JANVIER à Nevers

Le SNES 58 propose un stage sur le système de retraite. Le gouvernement manie les contre-vérités et masque le véritable objectif qu'il poursuit : limiter le coût des retraites avec pour corollaire une baisse des droits. De plus, il tente de piéger les salariés du privé en tentant de faire croire que seuls les régimes spéciaux et les fonctionnaires seraient perdants. Devant le matraquage dogmatique, une information claire est nécessaire pour déconstruire le discours.

N'hésitez pas dans vos établissements à parler de ce stage à vos collègues. Plus nombreux seront les collègues

Ce stage sera animé par Marylene Cahouet de la FSU nationale qui est une responsable du secteur « retraite ».

## Sujets abordés :

Conséquences concrètes du projet

Enjeux du projet du gouvernement

Les propositions du SNES et de la FSU

Situation particulière de nos professions

Pour participer à ce stage, vous serez obligatoirement libérés de vos cours sans obligation de rattrapage et avec maintien du traitement (droit à formation syndicale : 12 jours par an).

Chaque enseignant syndiqué ou non peut participer à cette journée. Pour cela, il suffit de déposer une demande d'autorisation d'absence de droit (voir verso) <u>avant le</u> <u>14 décembre</u> auprès de votre chef d'établissement <u>et</u> d'envoyer <u>séparément</u> le bulletin d'inscription par courrier ou mél au SNES Nièvre (snes-nievre@dijon.snes.edu).

Lieu, Le date Nom

MODELE DE DEMANDE D'AUTORISATION Prénom Grade et Fonction Établissement AVOTRE CHEF DETABLISSEMENT

À Madame la Rectrice de l'Académie de Dijon Sous couvert de M (1)

Conformément aux dispositions (2)

- de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires,
- de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 relative à l'attribution aux agents non titulaires de l'État du congé pour la formation syndicale

et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter un congé le 14 janvier 2020 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Nevers

Il est organisé par la section départementale de la FSU sous l'égide de Centre de formation FSU, habilité à ce titre par l'arrêté du 13 janvier 2009 publié au journal officiel du 30 janvier 2009 pour la fonction publique d'état et l'arrêté du 30 novembre 2009 pour la fonction publique territoriale.

Α	Le
	Signature.
	(1) le Principal du collège ou le Proviseur du lycée
	(2) conserver l'alinéa qui vous concerne suivant que vous êtes fonctionnaires ou contractuels.

## Bulletin d'inscription à renvoyer au SNES-FSU

(Bourse du Travail, Bd Pierre de Coubertin, 58000 Nevers ou par courriel à snes-nievre@dijon.snes.edu ou fsu58@fsu.fr)

NOM: PRENOM: ADRESSE: NUMERO DE TELEPHONE: MEL: **DISCIPLINE:** 

ETABLISSEMENT D'EXERCICE :

Je participerai au stage « Retraite » le 14 Janvier à Nevers (horaire : 9h00 à 17h00). Je prendrai le repas du midi sur place : Oui Non (entourer votre réponse).

NB. Les modalités pratiques d'organisation parviendront aux inscrits. Les adhérents du SNES seront défrayés selon le barème de la section départementale pour les frais de déplacement et de repas.